

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04/02/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 0

Absents avec
procuration : 2

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 2- 3
Objet : Remplacement
menuiseries pavillon
communal. Engagement
de dépenses.

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)

M. EVIN (Procuration à Mme GRANGE)

Madame DALLA-ZANNA a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 35

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de plusieurs logements locatifs et que les travaux d'entretien incombent au propriétaire.

Il évoque notamment le pavillon situé au n° 16 lotissement les Calauères où une partie des menuiseries extérieures très usagées doivent être remplacées. Il présente le devis établi par l'entreprise ANTRAS de Cazères (31220) pour un montant global de 2 391,70 € H.T soit 2532,06 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de remplacer les menuiseries extérieures usagées du pavillon situé au N° 16 lotissement les Calauères ;
- de confier les travaux à l'entreprise ANTRAS de Cazères pour un montant de **DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS SOIXANTE DIX CENTS (2 391,70 €) H.T soit TTC de DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE DEUX EUROS SIX CENTS (2 532,06 €) ;**
- d'inscrire la dépense sur le budget communal 2025 ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **18.02.2025**
Pour copie conforme

En Mairie, le 14 février 2025

Le Maire,
Christian SANS

